

FLASH INFO

CAPA PROMOTIONS

Informations du SNPDEN-UNSA



RESPONSABLES (académiques et nationaux)

Secrétaire académique

Corinne Laurent, Principale
Collège Le Hamelet, Louviers
corinne.laurent@ac-rouen.fr

Secrétaires académiques adjoints

Gérald Hochart
Sophie Perrat
Catherine Gueret-Laferté
Frédéric Delamare

Secrétaire départemental 27

Joël Delhopital, Principal
Collège G. de Conches, Conches
joel.delhopital@ac-rouen.fr

Secrétaire départemental 76

Catherine Gueret-Laferte,
Principale
Collège Chartier, Darnetal
catherine.gueret-laferte@ac-rouen.fr

adresse académique :
snpden@ac-rouen.fr

1. Déclaration liminaire

« Le **SNPDEN-UNSA** remercie les services académiques pour la qualité des documents fournis et pour l'envoi de documents de travail au format excel ce qui a permis aux commissaires paritaires de préparer la CAPA dans de très bonnes conditions.

Les ratios restent identiques à ceux appliqués les années précédentes : 27,9% pour la 1^{ère} classe et 20% pour la hors classe.

Le **SNPDEN-UNSA** de Rouen, conformément à ses mandats nationaux, réaffirme sa volonté de voir ces taux fixés respectivement à 35 et 25%.

Le **SNPDEN-UNSA** rappelle les principes auxquels il est attaché : le respect de la parité et de l'effet mémoire, l'équité de traitement entre les fonctions dans chacun des tableaux d'avancement et le principe d'au moins une promotion pour les personnels faisant valoir leur droit à la retraite.

Le **SNPDEN-UNSA** demande qu'une attention particulière soit portée aux collègues partant à la retraite en 2016.

Le **SNPDEN-UNSA** rappelle le fait que les CAPA sont consultatives, et que la décision finale selon les classes relève du recteur ou du ministre. Il est souhaitable que le Recteur publie les résultats de la promotion académique à la première classe qui ne paraissent plus au bulletin officiel.

Concernant les propositions du Recteur, le **SNPDEN-UNSA** constate que :

- l'effet mémoire a été respecté : les collègues proposés sur le tableau d'avancement 2015 mais non promus figurent en rang utile sur le tableau d'avancement 2016.
- Aucun adjoint n'est proposé pour la promotion à la hors classe. Le SNPDEN-UNSA demande qu'une réflexion soit menée concernant les carrières des adjoints. En effet, compte tenu des mouvements de mutations de plus en plus contraints, les carrières d'adjoints s'allongent et les opportunités de promotion se réduisent.
- Les principaux accèdent plus difficilement à la hors classe que les proviseurs.
- Les femmes sont moins bien traitées que les hommes lors des promotions en particulier à la hors classe. Si l'on ajoute à cela les moindres mutations en lycée, ce sont les carrières des femmes qui sont pénalisées. Le SNPDEN-UNSA rappelle que l'an dernier l'académie de Rouen a eu le plus faible taux de satisfaction concernant les demandes de mutation des femmes.
- Comme mentionné l'année précédente, le SNPDEN-UNSA rappelle que des promotions applicables au 1^{er} septembre entraînent un déficit de 8 mois par collègue proposé : sur la promotion 2016 cela représenterait 4 promotions perdues.

Le SNPDEN-UNSA tient également à évoquer les contraintes de plus en plus fortes et les charges de travail de plus en plus lourdes pesant sur les équipes de direction.

Le SNPDEN-UNSA souhaite que tout personnel de direction se trouvant en difficulté bénéficie d'un soutien hiérarchique ferme. Nous sommes satisfaits que les propositions du groupe de travail qui a été mis en place l'an dernier sur ce sujet soient mises en place cette année comme annoncé lors de la Blanchet d'hier.

Merci madame Le Recteur pour l'attention portée à cette déclaration liminaire. »

2. Tableau d'Avancement 2016 : Inscription en 1ère Classe

Promotions 1ère classe : 23 collègues seront proposés par le Recteur

Le « vivier » est de 82 collègues soit pour 23 promus un ratio de 27,9 %

Le Recteur a proposé une liste de 25 noms (23 promus + 2 en effet mémoire).

Analyse chiffrée :

1ère classe	Vivier	% du vivier	Proposition du Recteur	% proposition du Recteur
Homme	43	52,4	14	56,0
Femme	39	47,6	11	44,0
	82	100	25	100
Age moyen du vivier	47 ans		53 ans	
27	29	35,4	10	40,0
76	53	64,6	15	60,0
	82	100	25	100
Chef étab	43	52,4	12	48,0
Chef état adjoint	39	47,6	13	52,0
	82	100	25	100
Prov LGT	2	2,4	0	0,0
Prov LP	3	3,7	1	4,0
Principal	37	45,1	10	40,0
Prov-adj LGT	14	17,1	4	16,0
Prov-adj LP	3	3,7	1	4,0
Principal-adj	22	26,8	8	8,0
Directeur EREA	1	1,2	1	4,0
	82	100	25	100

L'accession à la 1ère classe relève depuis l'an dernier de la compétence du Recteur. Les conditions pour accéder à la 1ère classe sont énoncées dans le BO n° 31 du 27 août 2015.

Pour être inscrit au tableau d'avancement au grade de personnel de direction première classe (article 18 du décret), il faut :

- Avoir au moins atteint le 6e échelon de la 2e classe ;
- Justifier dans ce grade de six années de services en qualité de personnel de direction stagiaire ou titulaire, accomplis en position d'activité ou de détachement.

82 collègues remplissent ces critères, avec un ratio de 27,9%, il y a donc eu 23 collègues promus.

Le Recteur a énoncé les critères retenus par ordre de priorité pour cette année

1. Effet mémoire (collègues inscrits sur le tableau d'avancement l'an dernier et qui n'ont pas été promus)
2. Priorité du recteur (choix du recteur)
3. Age
4. Ancienneté de direction
5. Ancienneté générale

Les collègues promus ont un âge moyen de 53 ans (46 ans pour 1 collègue, puis pour les autres de 49 à 60 ans). L'ancienneté de Direction va de 6 ans 4 mois à 21 ans 4 mois. Cela pose le problème des collègues entrés jeune dans la fonction et qui finissent par cumuler une grande ancienneté de direction et dans l'échelon.

L'ensemble des représentants syndicaux des personnels de direction ont protesté contre le fait que la priorité donnée à l'âge entraînait la promotion de collègues qui ne compteront leurs six années de service qu'au 1^{er} septembre 2016 et non au 01 janvier 2016. 7 collègues sur les 25 proposés ne seront donc promus qu'au 1^{er} septembre et non au 1^{er} janvier ce qui pénalise des collègues qui auraient pu être promus au 1^{er} janvier 2016. Le SNPDEN-UNSA n'ose pas imaginer que cette proposition soit préparée par souci d'économies. Malgré la demande de **tous les représentants des personnels**, le recteur n'a pas modifié sa liste.

Les représentants syndicaux ont alors demandé une suspension de séance. A leur retour, ils ont demandé à ce que la proposition du Recteur pour le tableau d'avancement à la 1^{ère} classe soit soumise au vote. L'ensemble des représentants syndicaux a voté contre la proposition du Recteur.

Le SNPDEN-UNSA rappelle que l'avis de la CAPA est consultatif.

3. Tableau d'Avancement 2016 : Inscription en Hors Classe

Promotions Hors classe : 14 collègues seront proposés par le Recteur.

Le « vivier » est de 67 collègues soit pour 14 promus un ratio de 20%

Analyse chiffrée :

1ère classe	Vivier	% du vivier	Proposition du Recteur	% proposition du Recteur
Homme	40	59,7	10	66,7
Femme	27	40,3	5	33,3
	67	100	15	100
Age moyen du vivier	55 ans		55 ans	
Ancienneté moyenne de dir	15 ans		14 ans 6 mois	
	27	12	17,9	4
	76	55	82,1	11
	67	100,0	15	100
Chef étab	55	82,1	13	86,7
Chef état adjoint	9	13,4	0	0,0
Autre	3	4,5	2	13,3
	67	100,0	15	100,0
Prov LGT	10	14,9	6	40,0
Prov LP	6	9,0	2	13,3
Principal	39	58,2	5	33,3
Prov-adj LGT	3	4,5	0	0,0
Prov-adj LP	1	1,5	0	0,0
Principal-adj	5	7,5	0	0,0
Autre	1	1,5	1	6,7
Dir cab	1	1,5	1	6,7
Chef service	1	1,5	0	0,0
	67	100,0	15	100,0

Les conditions pour accéder à la hors classe classe sont énoncées dans le BO n° 31 du 27 août 2015.

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement au grade de personnel de direction hors classe les candidats (article 19 du décret), il faut :

- avoir atteint le 7e échelon de la 1re classe ;
- et justifier dans ce grade de six années de services en qualité de personnel de direction stagiaire ou titulaire, accomplis en position d'activité ou de détachement.

La condition de services effectifs dans au minimum deux postes est supprimée.

67 collègues remplissent ces critères, avec un ratio de 20%, il y a donc 14 collègues proposés au tableau d'avancement 2016.

Les collègues promus ont un âge moyen de 55 ans (42 ans pour 1 collègue, puis pour les autres de 47 à 61 ans). L'ancienneté de Direction va de 11 ans 4 mois à 21 ans 4 mois.

Le Recteur a énoncé les critères retenus par ordre de priorité pour cette année

1. Effet mémoire (collègues inscrits sur le tableau d'avancement l'an dernier et qui n'ont pas été promus)
2. Priorité du recteur (choix du recteur)
3. Evaluation professionnelle (le critère est le nombre d'excellent)
4. Avoir exercé dans un établissement en éducation prioritaire, ce 4ème critère n'a pas été utilisé.

Les personnels de direction ont voté pour la liste proposée par le Recteur qui était conforme aux critères énoncés.

Les collègues proposés sur les listes principales et supplémentaires en ont aussitôt été informés par téléphone et/ou mail par les commissaires paritaires du **SNPDEN-UNSA**.

Les collègues non promus qui souhaitent obtenir des précisions concernant leur carrière peuvent prendre rendez-vous auprès des DASEN.

Forts de votre soutien, nous défendons avec ténacité les intérêts individuels et collectifs de tous les personnels de direction.

Des élus à votre écoute :

- FRANCOIS Guy – Proviseur, LGT/LP Val de Seine, Le Grand Quevilly
- LEBELLE GUY Sylvie – Principale, Collège La Fontaine, Bourgtheroulde
- LAURENT Corinne – Principale, Collège Le Hamelet, Louviers
- HOCHART Gérald – Proviseur, Lycée Les Fontenelles, Louviers
- GUERET LAFERTE Catherine – Principale, Collège Chartier, Darnetal
- DELAMARE Frédéric – Proviseur, Lycée professionnel Boismard, Brionne

Calendrier des mutations rappel :

- **CAPA mutations : mardi 15 décembre. (n'oubliez pas de nous communiquer une copie de vos demandes éventuelles de révision)**
- **aucune modification ou annulation de vœu(x) et aucune annulation de demande de mobilité ne sera acceptée après le vendredi 19 février 2016 pour ce qui concerne le mouvement sur les postes de chef d'établissement et après le vendredi 22 avril 2016 pour ce qui concerne le mouvement sur les postes de chef d'établissement adjoint et les ajustements sur postes de chef d'établissement.**
- **CAPN mouvement des chefs d'établissement : mercredi 30 et jeudi 31 mars 2016**
- **CAPN mouvement des chefs d'établissement adjoints et ajustement du mouvement des chefs d'établissement : mercredi 1er et jeudi 2 juin 2016**
- **CAPN ajustement du mouvement des chefs d'établissement : mardi 12 juillet 2016.**

Le bureau académique du **SNPDEN-UNSA**,

Retrouvez les informations syndicales du SNPDEN-UNSA :

Le **SNPDEN-UNSA** vous propose de retrouver l'ensemble des informations syndicales sur son blog à l'adresse suivante : <http://snpden-rouen.net>